

Interview du scientifique

MOINS TU ES RICHE, MOINS TU POLLUES, PLUS TU TRINQUES



Edwin Zaccai est directeur du Centre d'Etudes du Développement Durable, professeur à l'ULB et enseignant à Sciences-Po Paris. Il a co-édité, en 2007, « Environnement et inégalités sociales ».

D'un point de vue environnemental, ne vaut-il pas mieux être pauvre et mal informé que riche et conscientisé ?

Edwin Zaccai : C'est la question que posent Grégoire Wallenborn et Joël Dozzi dans notre ouvrage*, en précisant d'emblée que socialement et humainement, évidemment, il vaut mieux ne pas être pauvre. Par contre, si l'on prend en compte les impacts sur l'environnement, on voit qu'ils sont davantage corrélés au niveau de revenu qu'au niveau de conscientisation. Bien qu'une personne puisse diminuer ses impacts par des choix personnels, la hausse de revenus se traduit généralement par des hausses de consommation : plus grands logements, plus de déplacements, mais aussi plus de consommations directes. Ainsi, si les plus hauts diplômés ont une meilleure connaissance des questions environnementales, ils ont aussi beaucoup plus de chance de générer de hauts revenus et donc plus d'impacts sur l'environnement. Pour l'électricité, la différence est marquée : jusque 800€/an dans les ménages les plus aisés contre 350€/an pour les revenus les plus faibles. Pourquoi ? Ils ont un logement mieux éclairé et plus d'appareils. En matière de transport, c'est encore plus frappant. Il n'y a pas photo : sur 100 personnes, entre les 25 plus pauvres et les 25 plus riches, la consommation de carburant est multipliée en moyenne par 4, et celle de l'achat de véhicule par 6. A cela s'ajoute l'utilisation de l'avion par les plus riches. Un aller-retour en Thaïlande émet par personne l'équivalent des gaz à effet de serre de votre chauffage durant une année. Au niveau du chauffage, par contre, la différence de consommation entre riches et pauvres est moins grande, car si les moins nantis ont des logements plus petits, ils ont en moyenne moins d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie : étant plus souvent locataires, il y aura moins souvent des investissements d'isolation. Les personnes plus pauvres risquent donc de payer plus cher en moyenne la calorie.

Quelle est la place de la conscientisation si, objectivement, c'est le revenu qui demeure le principal déterminant des impacts environnementaux d'une personne ?

L'expérience de plusieurs décennies montre que les mécanismes qui ont permis de réduire le plus efficacement les impacts environnementaux sont avant tout des régulations, des instruments économiques, des décisions politiques. Quand l'Europe a décidé que l'eau devait être d'une certaine qualité, on a été obligé d'y investir et on y est arrivé progressivement. Objectivement, on réduira davantage les impacts en jouant sur la production plutôt que sur la consommation. Cela dit, la sensibilisation a un rôle primordial : elle joue non seulement sur certains comportements individuels, de façon limitée, mais surtout elle prépare les esprits à des changements éventuellement plus contraignants.

En termes d'impacts subis, qui sont les premières victimes d'un environnement dégradé ?

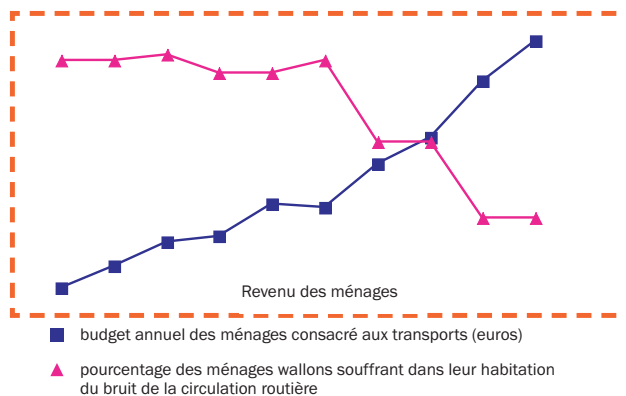
Habiter dans un environnement pollué ou dégradé n'est évidemment pas le premier choix des personnes riches. Les plus pauvres, ont moins de choix. Même s'il y a des personnes pauvres qui habitent dans de beaux endroits, notamment en Wallonie, on constate, par exemple sur la question du bruit, qu'en moyenne les catégories possédant le moins de voitures sont les plus exposées au bruit des routes. Dans notre ouvrage, Jacques Theys donne l'exemple d'une étude sur des quartiers de Los Angeles et montre que les inégalités écologiques y sont globalement plus fortes que les iné-

galités économiques. Ainsi, dans le quartier industriel de Sela, où vivent principalement des Latinos-Américains, les différences de revenu avec le reste de l'agglomération sont en moyenne de 1 à 2, ce qui est déjà considérable, le taux de surpeuplement des logements de 1 à 3, les émissions toxiques dans l'air de 1 à 25, la proximité avec des décharges et des incinérateurs de 1 à 30. De là est né aux Etats-Unis le concept de « justice environnementale » : essayer qu'il n'y ait pas de discrimination dans l'implantation des industries, mais aussi que les personnes de toutes les conditions puissent faire valoir leurs droits environnementaux de façon équitable.

Les publics précarisés devraient avoir leur mot à dire sur ce qui touche à leur environnement et à leur cadre de vie. Où en est-on de ce côté-là ?

Un certain nombre de procédures environnementales reposent sur la mobilisation spontanée, sur le fait de s'informer, de réagir dans les enquêtes publiques. Cela pose un biais évident lié à l'éducation et aux catégories sociales représentées. Il y a un biais « classe moyenne » dans l'écologie telle qu'elle est présentée. Une de nos ambitions, en éditant ce livre, était de dire : attention, pour protéger l'environnement, il faut diffuser la préoccupation ailleurs que dans les milieux environnementalistes, plus largement que dans les classes moyenne et haute. Et d'ailleurs, en touchant des catégories sociales moins élevées, en faisant émerger et valoir leurs préoccupations propres, les priorités et objectifs environnementaux pourraient changer. Cela demanderait de mettre en sourdine nos certitudes pour écouter et outiller davantage ces milieux. Ce serait ça la démocratisation.

Propos recueillis par Christophe DUBOIS



***En savoir plus :** lisez « Environnement et inégalités sociales », de Pierre Cornut, Tom Bauler et Edwin Zaccai, aux Editions de l'Université de Bruxelles, 216 p. 2007 (22€). Comment se répartissent les impacts environnementaux dans une société ? Quels sont ceux qui peuvent faire entendre leur voix et influencent les critères ? Un ouvrage qui soulève des questions brûlantes, tire des constats interpellants, montre des exemples belges et étrangers, dans un style jamais jargonnant.